PESSAC, le 27 septembre 2022

COMMUNIQUE

CONCOURS DE SERGENT AU SDIS 66

LA FORME PLUTOT QUE LE FOND, C'EST REGRETTABLE !

La décision du juge des référés du 22 septembre 2022 suspend l'arrêté portant inscription des sapeurs-pompiers admis au concours de sergent et l'arrêté réorganisant les épreuves orales.

Rappelons que ces actes avaient été pris suite à la découverte de tricheries organisées au profit de quelques-uns.

Le juge a estimé que la minorité de tricheurs ne devaient pas pénaliser les autres lauréats. Nous comprenons cette décision.

Quelles sont les conséquences en attendant le jugement du fond ?

Lorsqu'un arrêté établissant une liste d'aptitude est publié, il devient exécutable. Dans le cas contraire, il n'y a pas de nomination possible. C'est la loi !

Dans la situation qui nous occupe, les SDIS qui recrutent des lauréats ne prennent-ils pas un risque si le juge du tribunal administratif donne finalement raison à l'organisateur du concours ?

Que fait-on des sergents recrutés si le juge conclu à une annulation de ce concours ?

Quoi qu'en disent certains, il y a bien eu divulgation, à quelques candidats ciblés, du contenu des questions et des réponses attendues à l'épreuve orale ! Les profiteurs sont-ils des adhérents d'une organisation syndicale cautionnant le fait que leurs représentants participent à un jury en arborant un écusson symbole de leur organisation ?

Le dégout et le rejet des organisations syndicales par les agents des SDIS ne prendrait-il pas naissance par ces comportements ? Quelles seront les conséquences à quelques semaines des élections professionnelles avec un taux de participation déjà historiquement bas ?

Le SNSPP PATS condamne fermement tout acte de tricherie lors des épreuves de ce concours et apporte tout son soutien aux lauréats honnêtes mais aussi à ceux qui ont été injustement devancés.

Nous laissons à ceux qui délaissent les faits pour l'état de droit à leur appréciation de ce qu'est l'honneur et la probité.

www.snspp-pats.com
contact@snspp-pats.fr
SNSPP-PATS
05.57.15.24.18
6 rue Paul Éluard
33600 PESSAC